

OLÉAGINEUX 2021

Le colza est toujours recherché

La Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) a procédé, par le biais d'Agrosolution, aux attributions des oléagineux pour la récolte 2021.

Dans la convention cadre, les huileries ont garanti aux producteurs la prise en charge d'environ 106 000 tonnes de colza Suisse Garantie et 13 000 tonnes de tournesol. La quantité attribuée de tournesol a ainsi pu être augmentée par rapport à l'année dernière. Pour le soja, les contrats avec les transformateurs sont stables, avec une quantité à 6150 tonnes dans le secteur fourrager.

■ Colza: la demande reste élevée

La demande en huile de colza reste élevée cette année encore, en raison du remplacement de l'huile de palme par de l'huile de colza dans certaines industries agroalimentaires. Ainsi, chaque producteur s'est vu attribuer la quantité souhaitée pour la récolte 2021. Les nouveaux producteurs ont également pu être pris en compte pour les attributions. Jusqu'à maintenant, 93 000 tonnes de colza ont été annoncées. La quantité cible de 106 000 tonnes



La demande en huile de colza reste élevée cette année encore.

PIXABAY.COM

n'est donc pas atteinte. Les inscriptions auprès d'Agrosolution (info@agrosolution.ch; tél. 021 601 88 08) sont encore possibles.

Comme l'année dernière, il était possible de choisir du colza classique ou HOLL dès

l'inscription, pour autant que le centre collecteur prenne en charge la qualité souhaitée. En fonction des inscriptions, les centres collecteurs ont jusqu'au 30 juin pour modifier les qualités inscrites, d'entente avec les producteurs. La quan-

tité attribuée ne change pas. L'envoi du passeport-produit se fera au début juillet.

■ Tournesol: réductions des quantités

Afin de répondre à la demande en huile de colza, les

huileries n'auront pas les capacités suffisantes pour le pressage de tout le tournesol inscrit, malgré une organisation du travail par tranches. Heureusement, la quantité attribuée de tournesol a pu être légèrement augmentée par rapport à l'an-

née dernière. Il n'a cependant pas été possible d'attribuer l'ensemble de la quantité souhaitée et des réductions ont été nécessaires. La FSPC a utilisé les critères suivants:

1. Délai d'inscription: seules les inscriptions dans les délais ont été prises en compte.

2. Les nouveaux producteurs n'ont pas reçu d'attribution pour 2021.

3. Quantité livrée les années précédentes: les exploitations qui ont livré nettement moins que les quantités attribuées ces dernières années recevront dans le futur des quantités réduites.

Les quantités produites au-delà des attributions (quantités excédentaires) n'ont pas de garantie de prise en charge et auront un prix plus bas.

■ Soja: inscription encore possible

Pour le soja, chaque producteur a reçu la quantité souhaitée. Les nouveaux producteurs ont également pu être pris en compte pour les attributions. Pour cette culture, des surfaces sont encore recherchées. Des inscriptions tardives ou des augmentations de surfaces pourront être prises en considération.

SP

SUR LE WEB

www.fspc.ch
www.agrosolution.ch

ACTUALITÉS FOURRAGÈRES

Réussir l'installation d'une nouvelle prairie

Installer une prairie temporaire avec succès est une opération exigeante qui doit être planifiée minutieusement.

Mettre en place une prairie temporaire est un investissement pour une ou plusieurs années dont dépendra le stock de fourrage disponible. Il est donc important que les bonnes décisions soient prises sur plusieurs points.

Le choix du bon mélange fourrager dépend de la pérennité que l'on souhaite, du mode d'exploitation, des conditions du lieu, du type de sol et de la valeur alimentaire recherchée. Chaque espèce a des caractéristiques qui lui sont propres et dont il faudra en tenir compte. Les mélanges appelés «standard» avec label ADCF sont à préférer. Par leur composition et la qualité supérieure des semences, ils répondent le mieux aux attentes des agriculteurs. Les prairies multiespèces sont moins sensibles aux aléas climatiques, et lorsqu'une espèce souffre, sa voisine prend le relais.

Face au réchauffement climatique, semer une prairie en plein été est aujourd'hui associé à un risque considérable. Le choix du bon moment peut fortement influencer le résultat. Pour la mise en place d'une prairie de longue durée, la fin de l'été est en général la période la plus propice. On évite ainsi les grosses chaleurs et les risques de sécheresse de



La mise en place d'une prairie nécessite un lit de semences assez fin avec des petites mottes en surface et une structure de bonne portance en profondeur.

AGROSCOPE

juillet et août. Pour une dérobée ou un mélange annuel, on peut prendre le risque de semer si tôt le précédent récolté. En cas de conditions défavorables (sécheresse, sol maigre ou compacté), on peut augmenter la dose de 20 à 30% par rapport à la densité recommandée sur le sac du mélange.

Réduire la pression des mauvaises herbes

Les semis d'été se font généralement sans labour. La préparation du lit de semences avec un ou plusieurs faux semis (déchaumage) aide à réduire la pression des mauvaises herbes lors de la levée du semis. Les semences de

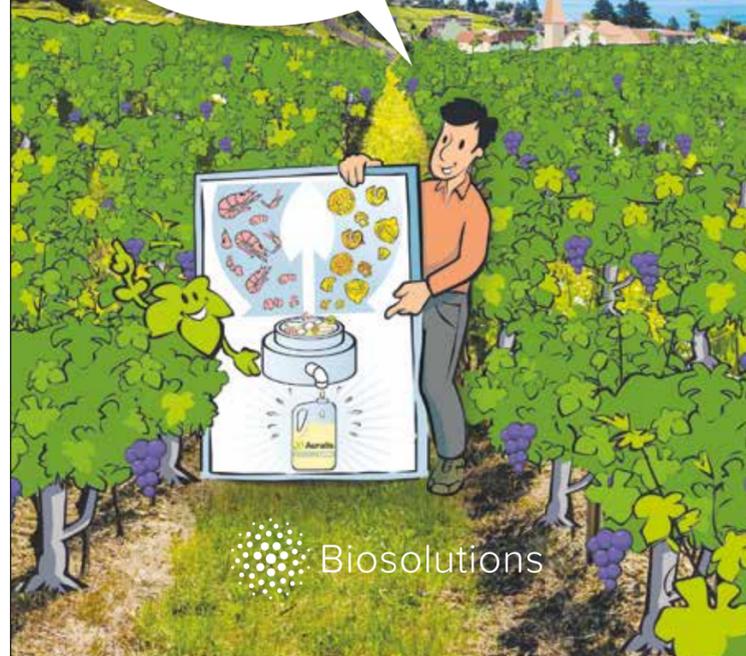
fourragères sont en majorité petites et ont peu de réserves; il convient donc de les déposer dans le premier centimètre de sol. Un semis profond favorise plutôt les graminées, un semis superficiel les légumineuses. Au niveau du choix du semoir, pour les semis d'été, on donne plutôt préférence à un semis en lignes, car moins risqué en cas de sécheresse. Dans tous les cas, il est recommandé de passer le rouleau après le semis, afin d'améliorer la capillarité du sol. Une coupe de nettoyage après environ six semaines est importante pour faire de la lumière aux jeunes plantes fourragères.

RAINER FRICK, AGROSCOPE

PUBLICITÉ

UN NOUVEAU PAS DANS LA LUTTE CONTRE LE MILDIOU ET L'OÏDIUM

- Produit biologique contre le mildiou et l'oïdium
- Résistant au lessivage
- Ne laisse aucune trace



Biosolutions

Auralis

syngenta

Plus d'informations sous www.syngenta.ch

Utilisez les produits phytosanitaires avec précaution. Avant toute utilisation, consulter les indications sur l'emballage.